



COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

12 JUIN 2020

M. Michel DOUBLET, Président du Syndicat, ouvre la séance et rappelle qu'à l'issue de la réunion du 4 Juin 2020, le quorum (334) n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a alors été adressée à tous les délégués le 4 Juin 2020 pour une nouvelle réunion le 12 Juin 2020.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 101 + 2 pouvoirs

M. Jean-Claude GODINEAU a été désigné Secrétaire de Séance.

Le Président rappelle l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 qui ouvre la possibilité d'organiser la réunion du comité syndical par visioconférence ou à défaut audioconférence, sous réserve que tous les participants aient pris connaissance des modalités techniques permettant de se connecter à cette réunion à distance par le biais de la convocation.

En vertu de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin sont déterminées par délibération au cours de la première réunion du comité syndical à distance.

La convocation à la présente séance à distance, envoyée à l'ensemble des délégués syndicaux conformément à la réglementation en vigueur, a permis de préciser les modalités particulières de connexion à la visio/audioconférence.

Considérant la nécessité de réunir le comité syndical pour délibérer sur certaines affaires exclues des délégations données au Président, le comité syndical a décidé pour toute la durée d'urgence sanitaire :

1. de poursuivre les réunions du comité syndical par visioconférence et/ou audioconférence ;
2. de valider les modalités d'identification des délégués syndicaux (nom, prénom, commune) ;
3. de valider les modalités du système de demande de parole et d'expression du vote en scrutin public, via l'outil numérique ;
4. d'enregistrer les débats des séances organisées en visioconférence et/ou audioconférence.

Le Président aborde ensuite les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

Approbation du compte rendu du Comité du 13 Décembre 2019

Aucune observation particulière n'a été formulée. Le compte rendu a donc été approuvé à l'unanimité.

PARTIE I – Eau 17

I – Comptes Administratifs 2019

A – Eau Potable

1 – Compte Administratif et Compte de Gestion

Le Compte Administratif Eau Potable 2019 s'établit comme suit :

- Exploitation

Dépenses 2019	24 087 686,59 €
Recettes 2019	37 800 814,19 €
Excédent antérieur reporté	6 118 263,77 €
TOTAL EXCEDENT	19 831 391,37 €

- Investissement

Dépenses 2019	28 426 543,70 €
Recettes 2019	25 881 272,60 €
Excédent antérieur reporté	5 437 245,43 €
TOTAL EXCEDENT	2 891 974,33 €

RESULTAT DE CLOTURE 22 723 365,70 €

VOTE : Le Compte Administratif et le Compte de Gestion Eau Potable 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

2 – Affectation des résultats

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019 « Eau Potable » approuvé par le Comité Syndical, le Président a proposé d'affecter le résultat de clôture d'exploitation qui s'élève à **19 831 391,37 €** de la façon suivante :

⊗ au financement du déficit d'investissement au compte 1068 « *Autres réserves* » la somme de **18 142 354,94 €** (investissement recettes) ;

⊗ la différence soit **1 689 036,43 €** étant inscrite en report à nouveau (compte 002)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Résultat de fonctionnement 2019 (a)	13 713 127,60 €
Excédent 2018 reporté (b)	6 118 263,77 €
(c) = Excédent global de fonct. (a)+(b)	19 831 391,37 €
Résultat d'investissement 2019 (d)	- 2 545 271,10 €
Excédent 2018 reporté (e)	5 437 245,43 €
(f) = Excédent global d'investissement (d)+(e)	2 891 974,33 €
Restes à réaliser en dépenses de fonct.	- €
Restes à réaliser en dépenses d'invest. (g)	21 866 157,08 €
Restes à réaliser en recettes d'invest. (h)	831 827,81 €
(i) = Besoin de financement section d'invest. (g)- (h) -(f)	18 142 354,94 €
(j) = Affectation du résultat au compte 1068	18 142 354,94 €
(k) = Affectation du résultat au compte 1064	
(l) = résultat reporté au compte 002	1 689 036,43 €

VOTE : L'affectation des résultats 2019 a été votée à l'unanimité.

B - Assainissement

1 – Compte Administratif et Compte de Gestion Assainissement

Le Compte Administratif Assainissement Collectif 2019 s'établit comme suit :

- Exploitation

Dépenses 2019	16 527 360,39 €
Recettes 2019	23 935 400,20 €
Excédent antérieur reporté	4 140 350,85 €
TOTAL EXCEDENT	11 548 390,66 €

- Investissement

Dépenses 2019	21 319 137,33 €
Recettes 2019	23 484 043,13 €
Excédent antérieur reporté	10 941 525,37 €
TOTAL EXCEDENT	13 106 431,17 €

RESULTAT DE CLOTURE 24 654 821,83 €

VOTE : Le Compte Administratif et le Compte de Gestion Assainissement 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

2 – Affectation des résultats Assainissement Collectif

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2019 « Assainissement » approuvé par le Comité Syndical, le Président propose d'affecter le résultat de clôture d'exploitation qui s'élève à **11 548 390,66 €** de la façon suivante :

- au financement du déficit d'investissement au compte 1068 « *Autres réserves* » la somme de **7 355 074,69 €** (investissement recettes) ;
- au financement du déficit d'investissement au compte 1064 « *Réserves réglementées* » la somme de **11 850,00 €** (investissement recettes) ;
- la différence soit **4 181 465,97 €** étant inscrite en report à nouveau (compte 002)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019

Résultat de fonctionnement 2019 (a)	7 408 039,81 €
Excédent 2018 reporté (b)	4 140 350,85 €
(c) = Excédent global de fonct. (a)+(b)	11 548 390,66 €
Résultat d'investissement 2019 (d)	2 164 905,80 €
Excédent 2018 reporté (e)	10 941 525,37 €
(f) = Excédent global d'investissement (d)+(e)	13 106 431,17 €
Restes à réaliser en dépenses d'invest. (g)	26 416 452,69 €
Restes à réaliser en recettes d'invest. (h)	5 943 096,83 €
(j) = Besoin de financement section d'invest. yc restes à réaliser (f)-(g)+(h)	7 366 924,69 €
(j) = Affectation du résultat au compte 1068	7 355 074,69 €
(k) = Affectation du résultat au compte 1064	11 850,00 €
(l) = résultat reporté au compte 002	4 181 465,97 €

VOTE : L'affectation des résultats Assainissement 2018 a été votée à l'unanimité.

IV – Budgets Supplémentaires 2020

A – Eau Potable

Le Budget Supplémentaire Eau Potable 2020 se résume ainsi :

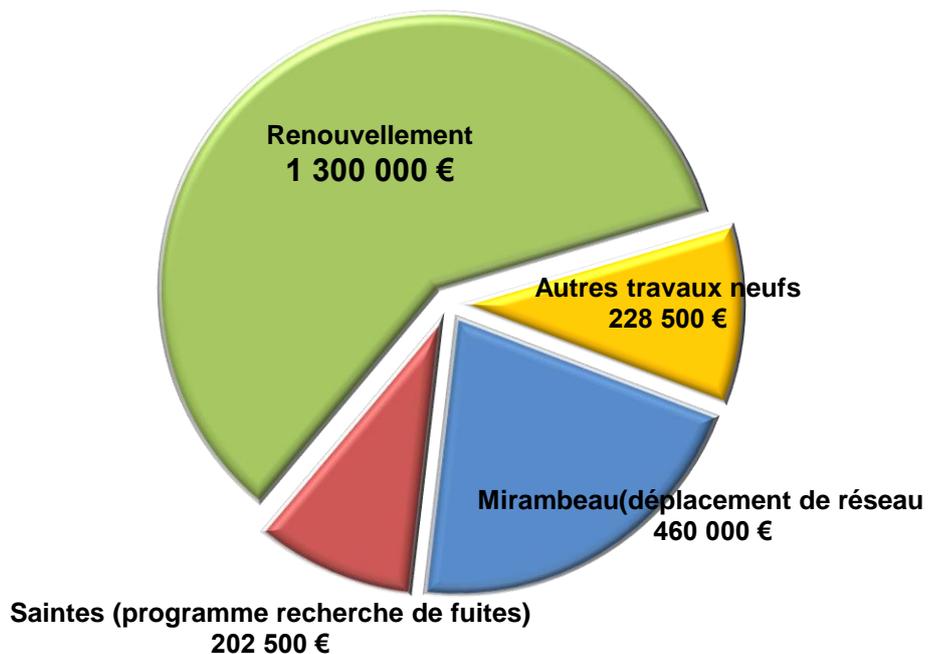
EXPLOITATION

Dépenses	1 689 036,43 €
Recettes	1 689 036,43 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	24 157 157,08 €
Recettes	24 157 157,08 €

Investissements supplémentaires inscrits au BS 2020



**VOTE : Le Budget Supplémentaire Eau Potable 2020
a été adopté à l'unanimité.**

B – Assainissement

Le Budget Supplémentaire Assainissement 2020 se résume ainsi :

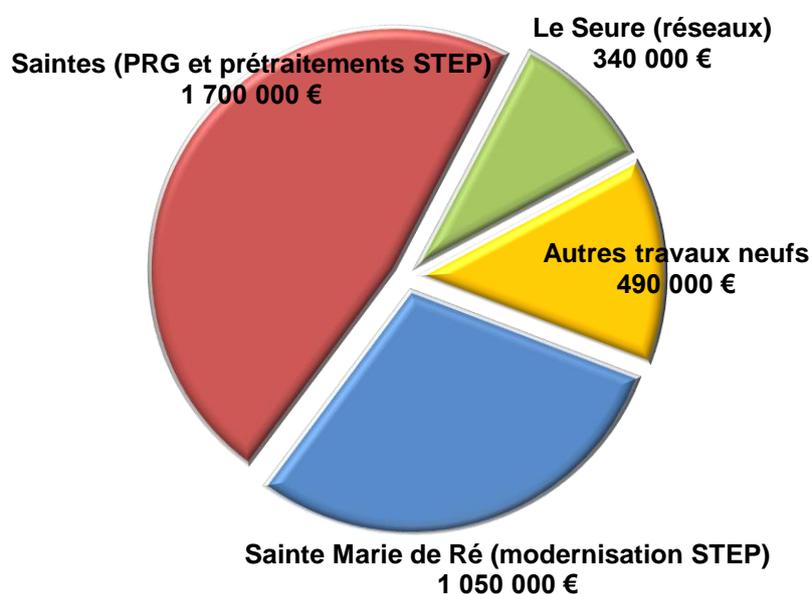
Fonctionnement

Dépenses	3 781 465,97 €
Recettes	3 781 465,97 €

Investissement

Dépenses	30 171 452,69 €
Recettes	30 171 452,69 €

Investissements supplémentaires inscrits au BS 2020



VOTE : Le Budget Supplémentaire Assainissement Collectif 2020 a été adopté à l'unanimité.

Question : Vous avez mentionné une opération « Saintes PRG et prétraitements » - Que signifie le sigle PRG ?

Réponse : Il s'agit du Poste de Relèvement Général et des traitements en entrée de station d'épuration.

V – Modification du guide interne d'achat public

Le Président a rappelé la délibération du Comité Syndical du 27 juin 2016 approuvant le guide interne d'achat public et déléguant au Président la préparation, le choix du titulaire du marché, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dont le montant est inférieur ou égal à 5 225 000 € HT (après avis de la CAP à partir de 500 000 € H.T.), de fournitures, de services et de prestations intellectuelles dont le montant est inférieur ou égal à 418 000 € H.T. (après avis de la CAP à partir de 300 000 € H.T.).

Considérant le contexte actuel (loi d'urgence sanitaire, report de la date d'installation du comité syndical),

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public d'eau et d'assainissement,

Considérant le souhait de contribuer à la relance de l'activité économique post-confinement,

Il a été proposé au Comité de modifier le guide interne d'achat public :

- en supprimant la consultation de la commission d'achat public pour les marchés de travaux supérieurs à 500 000 € HT et pour les marchés de fournitures, de services et prestations intellectuelles supérieurs à 300 000 € HT ;
- en autorisant le Président à prendre toute décision d'achat public pour des montants inférieurs aux seuils obligatoires des procédures formalisées.

Il a été précisé que ce guide d'achat serait réactualisé après l'installation du nouveau comité.

VOTE : Le Comité a approuvé à l'unanimité la modification du guide interne d'achat public telle qu'exposée ci-dessus.

VI – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement – Année 2019

Des informations plus localisées seront présentées lors des réunions des commissions territoriales.

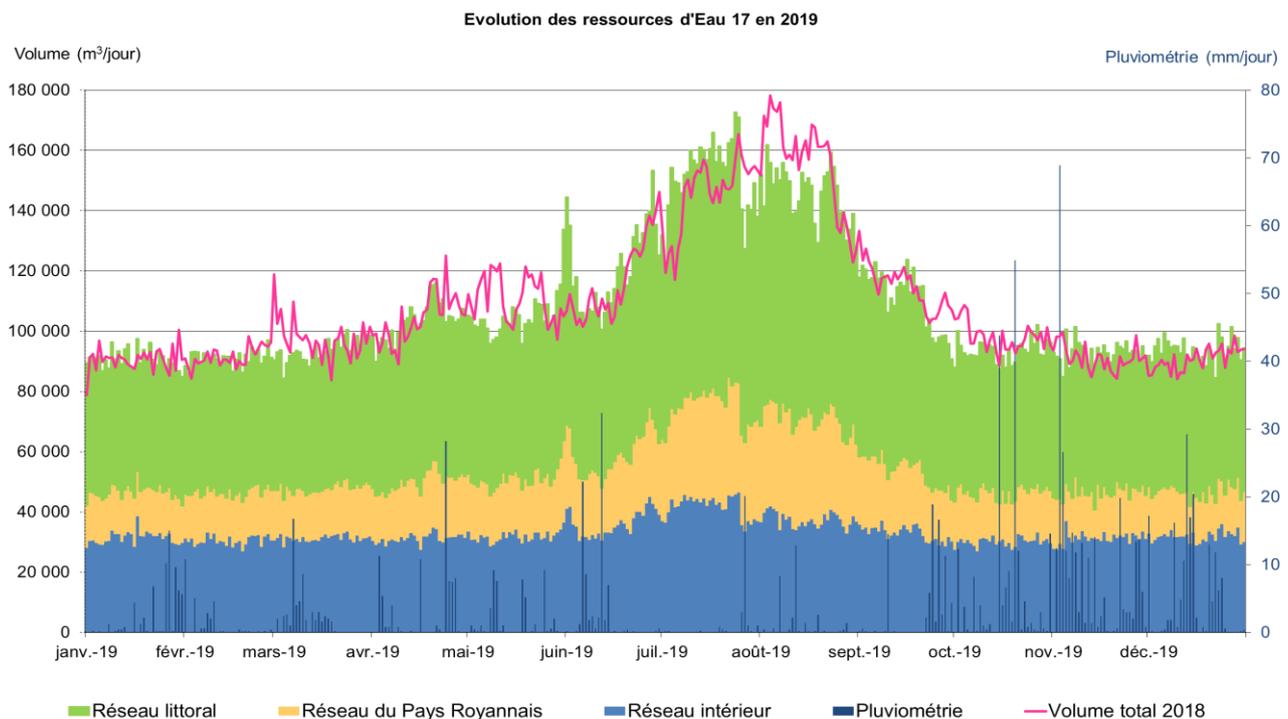
Il est précisé que les informations exposées ci-après sont à l'échelle du Département, tous exploitants confondus.

A – Eau Potable

1 – Les caractéristiques du service

- 457 communes adhérentes (2 communes en moins dû aux fusions)
- 330 666 abonnés (+1,7 %/2018)
- 27 abonnés/km de réseau (+1,4 %/2018) : caractéristique d'un réseau rural, périurbain
- 36 ml/abonné de réseau de distribution par abonné (-1,5 %/2018)
- 316 réservoirs
- 12 368 km de canalisations
- 87 km de canalisations renouvelées en 2018
- 809 branchements en plomb connus à renouveler

2 – Ressources en eau



Le Syndicat compte actuellement 64 champs captants. Ils ont permis un prélèvement dans le milieu naturel de 36,5 millions de m³ pour un volume produit de 35,6 millions de m³. Les achats d'eau en gros représentent 6 millions de m³.

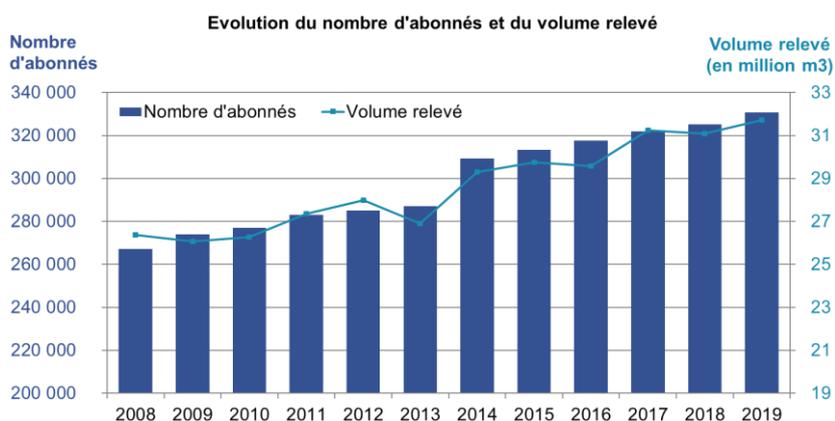
3 – Qualité de l'eau distribuée

- Qualité bactériologique : 99,95 % pour 2152 analyses réalisées, 1 dépassement
- Qualité physico-chimique : 99,3 % pour 2736 analyses effectuées. 22 ont dépassé la limite. Les non-conformités sont liées à la présence de pesticides (5), CVM (3), Nickel (6), Plomb (8).

Surveillance des pesticides

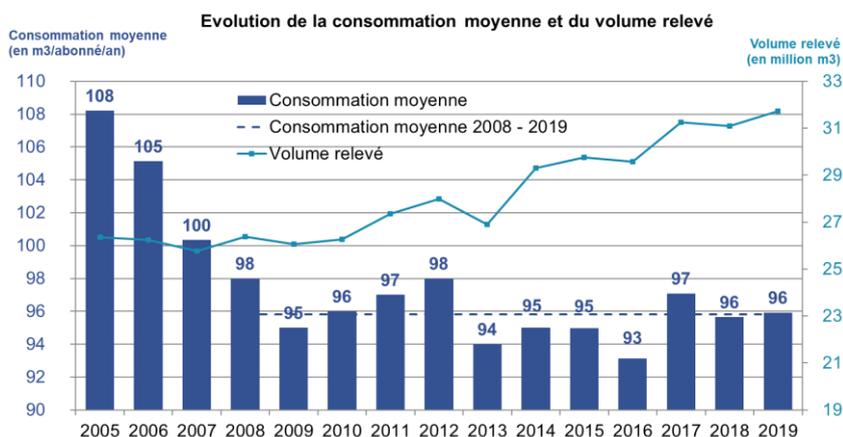
- Suivi multi partenarial avec : les Agences de l'Eau, l'Agence Régionale de la Santé, le Conseil Départemental, la CDA de La Rochelle et Eau 17.
- Surveillance de la qualité de l'eau brute, en plus de l'eau distribuée, pour anticiper les aménagements à réaliser.
- Deux dérogations en cours : Fontaine d'Ozillac et Sainte Lheurine. Projet de création de deux unités de traitement étudié en 2019.

4 – Consommation et nombre d'abonnés



Le nombre d'abonnés croît régulièrement depuis 2008. La hausse de 2014 s'explique par l'adhésion de Royan.

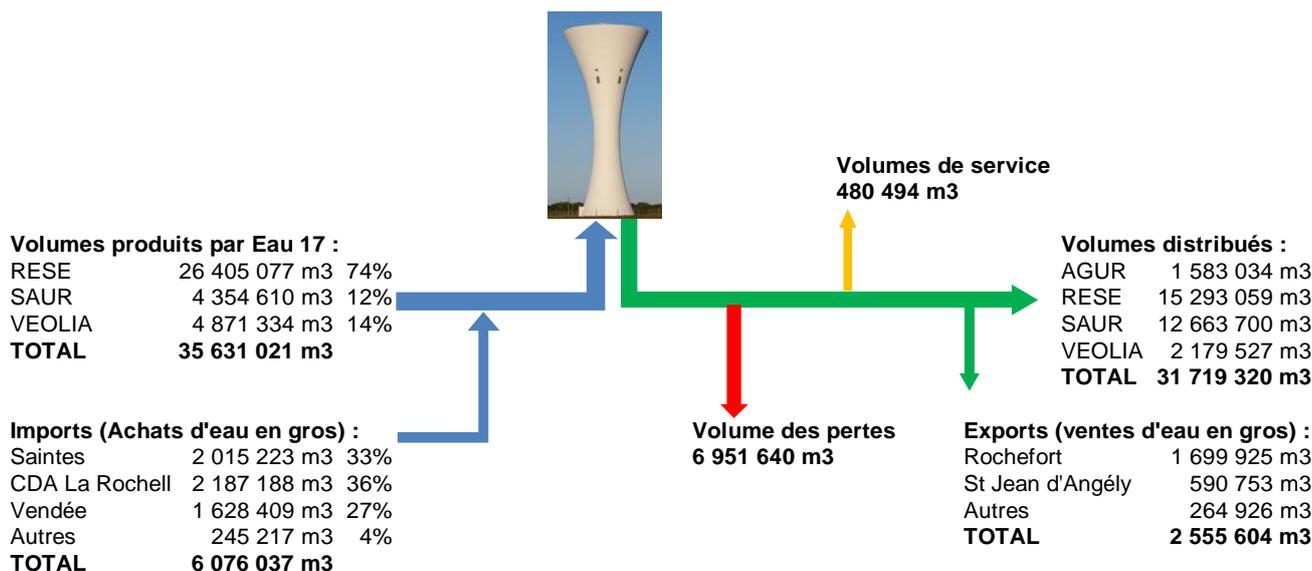
Il en est de même pour la courbe des volumes relevés où il faut tenir compte de Royan.



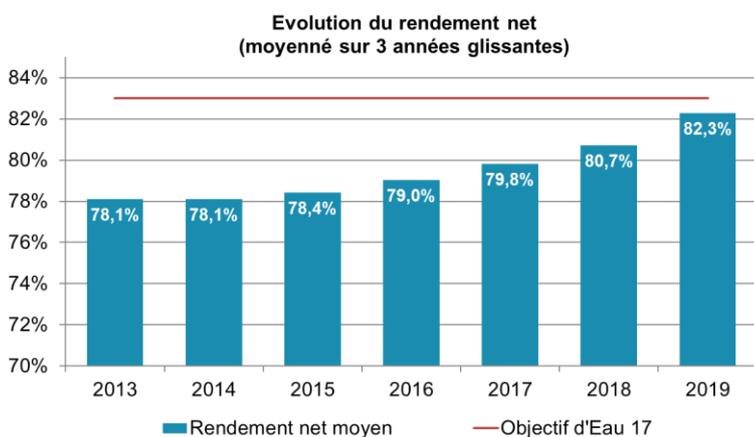
La consommation moyenne par abonné tend à se stabiliser autour de 95 m3. Cependant, cette valeur moyenne est perturbée par l'effet du tourisme (camping,...) sinon, elle serait de 85/90 m3.

5 – Rendement de réseau et Indice Linéaire de Perte (ILP)

Au niveau d'Eau 17, le rendement de réseau se situe à **82,3 %** et l'ILP à **1,64 m³/j/km**. (Donnée SISPEA 2016 : 79,9 % et 3,14 m³/j/km).

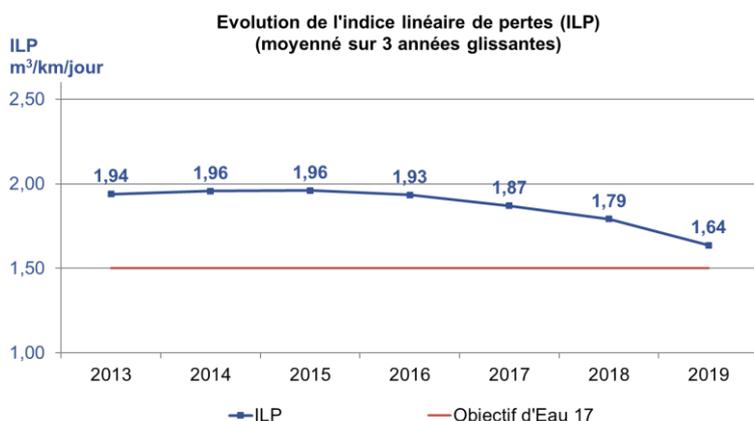


(1) : Volumes de service : Volumes utilisés pour le nettoyage des réservoirs, les purges de réseau, les essais des poteaux incendie...



Amélioration régulière depuis 2014 grâce aux investissements sur le réseau et au travail quotidien des exploitants. 82,3 % traduit le résultat de la politique patrimoniale menée depuis 2014.

Les exploitants arrivent à mieux détecter et cibler leurs recherches grâce aux compteurs de sectorisation.

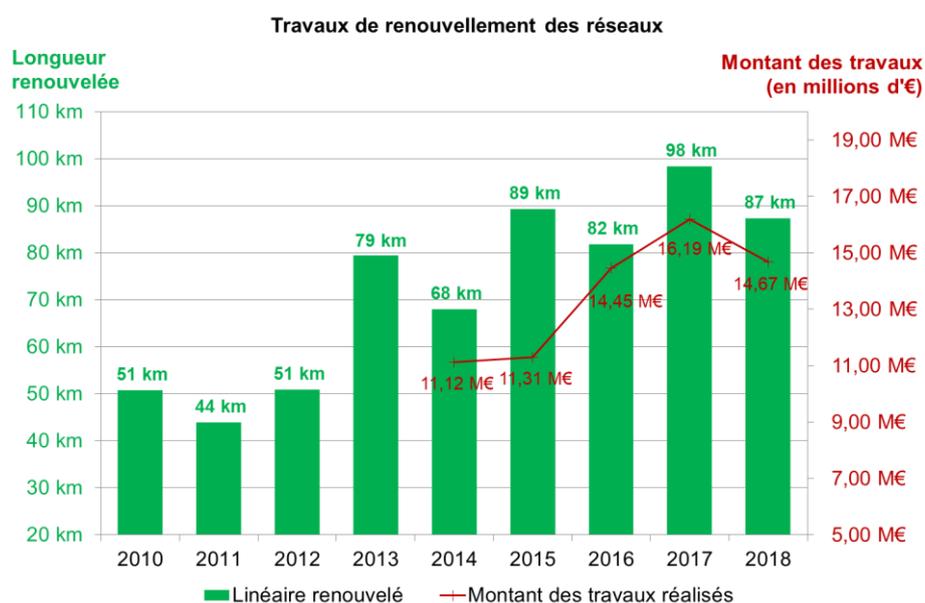


Une meilleure réflexion sur les choix des tronçons à réhabiliter est à mener. Certains tronçons peuvent être renouvelés trop tôt en particulier dans le cas de travaux de voirie.

Concernant l'ILP, les performances s'améliorent (1,96 m³/km/jour en 2014/2015 à 1,64 en 2019). L'objectif de 1,5 m³/km/jour est quasi atteint.

Sur le mandat 2014/2020, Eau 17 a économisé environ 1,5 Mm³ par an soit plus de 8 Mm³.

6 – Renouvellement de réseau



On constate une augmentation régulière du montant des travaux de renouvellement de réseau depuis 2013. Il était de 11,12 M€ en 2014 pour atteindre 15 M€ en 2018 permettant ainsi de renouveler environ 90 km de réseau.

La Loi Notr du 7 août 2015 impose aux collectivités de plus de 3500 habitants de renseigner SISPEA (Observatoire des services de l'eau et de l'assainissement).

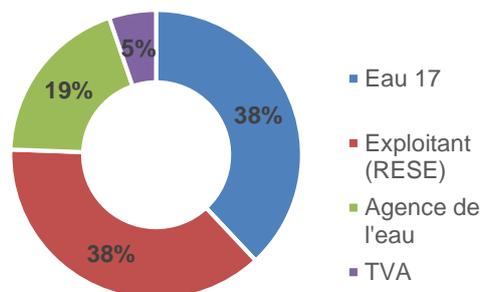
Le taux moyen de renouvellement 2014-2018 : 0,68 % selon Eau 17 et 0,59 % selon la donnée 2016 SISPEA.

7 – Les tarifs appliqués en 2019

Redevance	Tarif
Abonnement exploitant ⁽¹⁾	30.18 € HT/an
Abonnement Eau 17	25.67 € HT/an
Part variable exploitant ⁽¹⁾	0.561 € HT/m ³
Part variable Eau 17	0.610 € HT/m ³
Redevance prélèvement ⁽¹⁾	0.086 € HT/m ³
Redevance pollution	0.330 € HT/m ³
Montant d'une facture de 120 m ³	260 € TTC

(1) Tarif appliqué par la RESE, pour le bassin Adour Garonne

Composantes d'une facture d'eau potable de 120 m³



Données SISPEA :

Coût moyen d'une facture d'eau potable de 120 m³ : 243 € TTC

Consommation moyenne (tous abonnés confondus) : 154 m³ / abonné / an

Consommation moyenne (abonnés domestiques) : 122 m³ / abonné / an

Coût moyen d'une facture de 73 m³ : proche de 243 € TTC

Données Eau 17 :

Coût moyen d'une facture de 120 m³ : 254 € TTC

Consommation moyenne (tous abonnés confondus) : 93 m³/abonné.an

Consommation moyenne (abonnés domestiques) : 73 m³ / abonné / an

Coût moyen d'une facture de 73 m³ : 178 € TTC

Ville de SAINTES

Chiffres clés :

13 431 abonnés

26 731 habitants desservis

59 abonnés / km de réseau (réseau dense, urbain)

1 unité de production (captage de Lucérat, usine de Diconche)

Capacité de production : 24 000 m³/jour

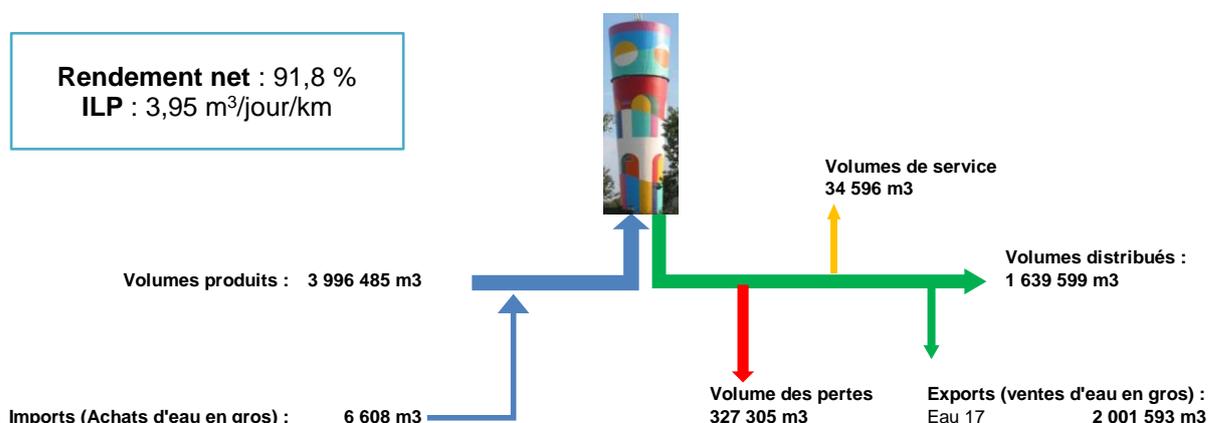
7 réservoirs

227 km de canalisations

Qualité bactériologique et physicochimique : Taux de conformité de 100%

Montant d'une facture de 120 m³ : 220 € TTC (tarifs 2020)

Performance hydraulique du réseau

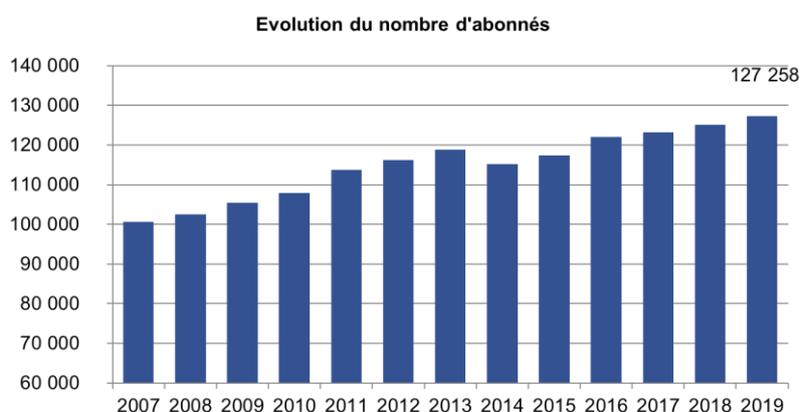


B – Assainissement Collectif

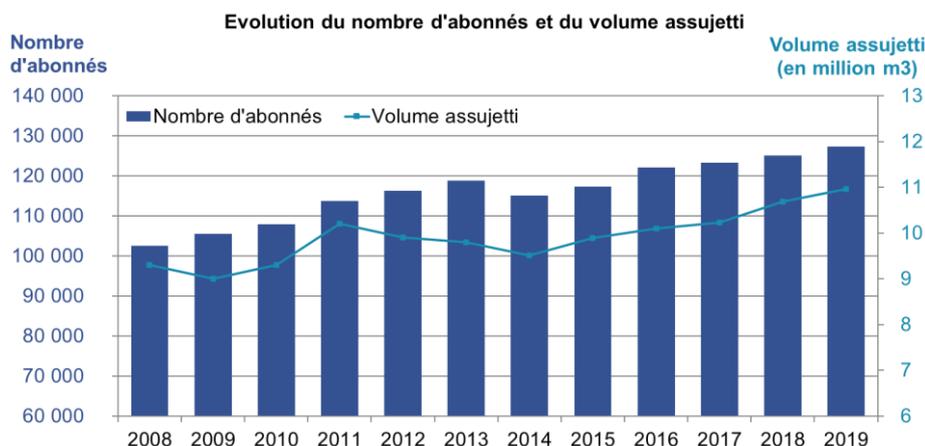
1 – Les caractéristiques du service

- 394 communes adhérentes
- 198 communes desservies
- Volumes assujettis = 10 964 734 m³ (+2,6 %/2018)
- 127 258 abonnés (+1,7 %/2018)
- Consommation moyenne : 86,2 m³/an (0,9 %/2018)

2 – Consommation et nombre d'abonnés



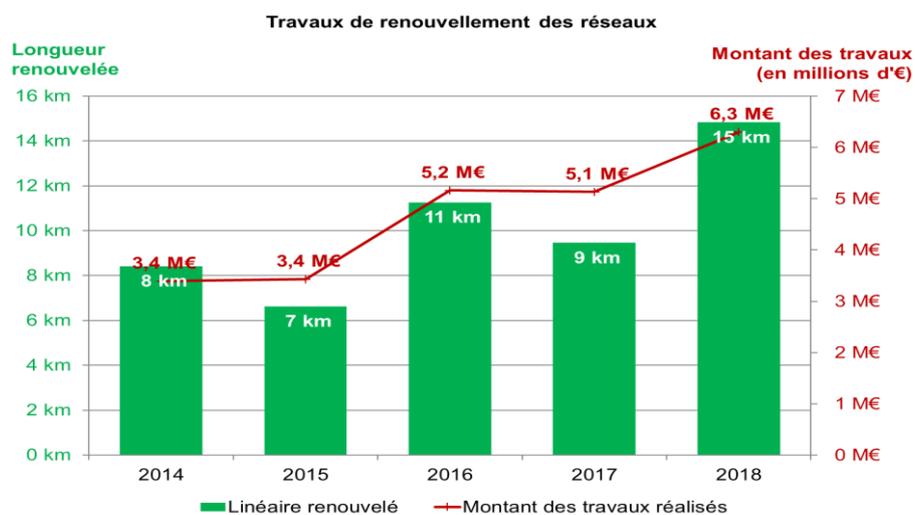
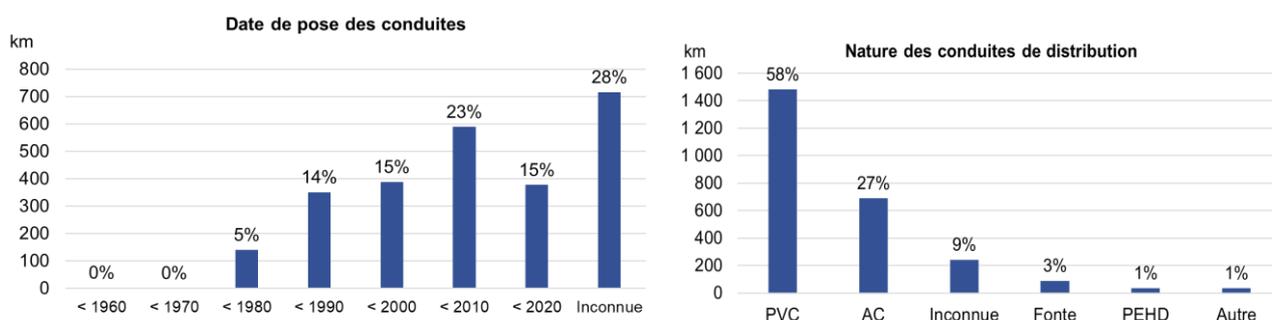
On notera une augmentation du nombre d'abonnés et par conséquent du volume assujetti du fait de la desserte en assainissement collectif de nouvelles communes.



La consommation moyenne par abonné se situe autour de 86 m³/an/abonné, moyenne stabilisée depuis 2012.

3 – Le patrimoine et sa gestion

- 1 947 km de canalisations gravitaires
- 617 km de refoulement
- 184 stations d'épuration
- 1214 postes de relevage



Taux de renouvellement

Données SISPEA :

Rapport publié en septembre 2019 concernant les données de l'année 2016

Moyenne du taux de renouvellement des réseaux : **0,42%**

Données Eau 17 :

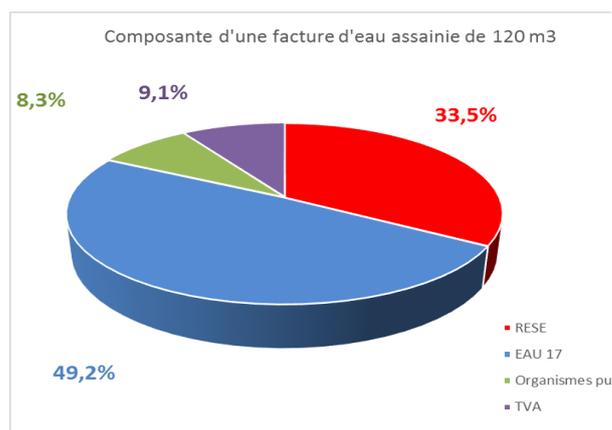
Taux moyen de renouvellement 2014 – 2018 : **0,39%**. Ce résultat n'est pas satisfaisant et Eau 17 doit mener une politique patrimoniale plus importante dans les années futures.

La qualité des rejets et des sous-produits

Taux de conformité des rejets	95,7%
Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	925
Nombre de bilans sur 24 h conformes	885
Taux de conformité des boues évacuées	100 %

4 – Les tarifs appliqués en 2020

Redevance	Tarif
Abonnement exploitant ⁽¹⁾	33,58 € HT/an
Abonnement SDE17	48,04 € HT/an
Part variable exploitant ⁽¹⁾	0,7330 € HT/m ³
Part variable SDE17	1,088 € HT/m ³
Modernisation des réseaux	0,25 € HT/m ³
Montant d'une facture de 120 m ³	363,15 € TTC



(1) Tarif appliqué par la RESE, pour le bassin Adour-Garonne

Données SISPEA :

Coût moyen d'une facture d'assainissement de 120 m³ : 240 € TTC

Consommation moyenne (tous abonnés confondus) : 156 m³ / abonné / an

Consommation moyenne (abonnés domestiques) : 122 m³ / abonné / an

Données Eau 17 (en 2016, à l'échelle de la RESE) :

Coût moyen d'une facture de 120 m³ : 351 € TTC

Consommation moyenne (abonnés domestiques) : **83 m³ / abonné / an**

Coût moyen d'une facture de 83 m³ : **271 € TTC**

Ville de SAINTES

Chiffres clés

12 237 abonnés
24 631 habitants desservis

2 unités de traitement des eaux usées :
Usine de Lormont, boues activées de 40 000 EH et un lit planté de roseaux de 800 EH
300 km de canalisations
1 753 046 m³ d'eaux usées traitées

Taux de conformité des rejets : 95 %
Taux de conformité des boues évacuées : 100 %
1 063 tonnes de matières sèches valorisées en épandage et 47 tonnes en compostage

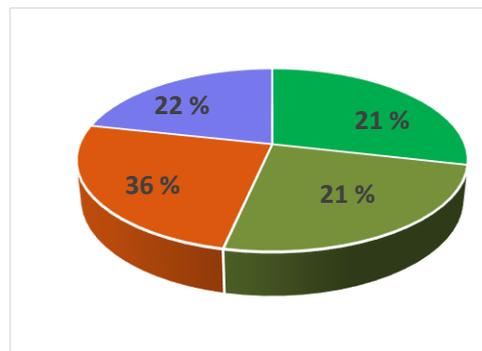
Montant d'une facture de 120 m³ : 233 € TTC (tarifs 2020)

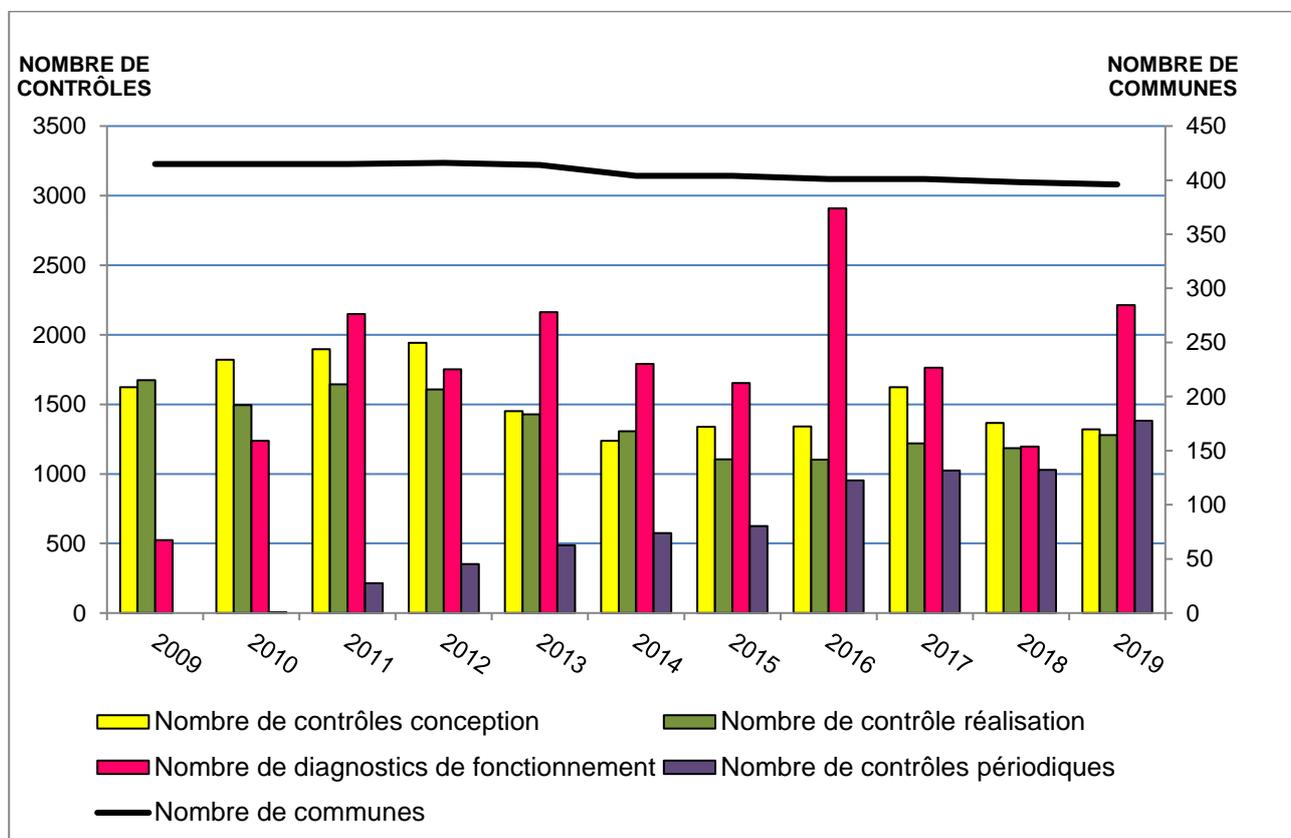
C – Assainissement Non Collectif

- Territoire desservi : 396 communes
- Population du territoire en ANC : 149 307 habitants
- Taux de couverture en ANC : 41,66 %

- **Contrôles conception : 1 320**
- **Contrôles réalisation : 1 279**
- **Diagnostics : 2 212**
- **Contrôle périodique : 1 382**

Globalement, on peut constater que toutes les prestations sont quasi réparties en parts égales.





On constate une croissance régulière des contrôles périodiques depuis 2011. Il est rappelé que le diagnostic est réalisé lors de la vente de la maison au même titre que le plomb ou l'amiante.

Ensuite, des campagnes de diagnostics peuvent avoir lieu à l'échelle communale en fonction des enjeux sanitaires, notamment sur le littoral (zones de baignade, conchylicoles) et à l'intérieur des périmètres de protection. Eau 17 a confié une partie de ces diagnostics à un bureau d'études en prestation de service.

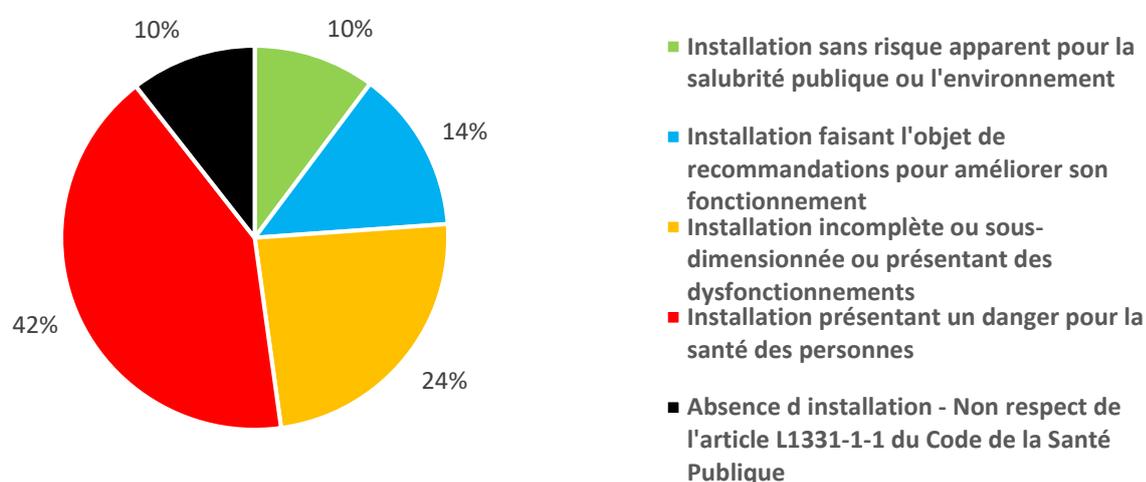
Actuellement, un programme de soutien à la réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif existe dans les zones sensibles éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau.

Le contrôle périodique s'effectue tous les 10 ans. Eau 17 vérifie que l'installation a bien été entretenue.

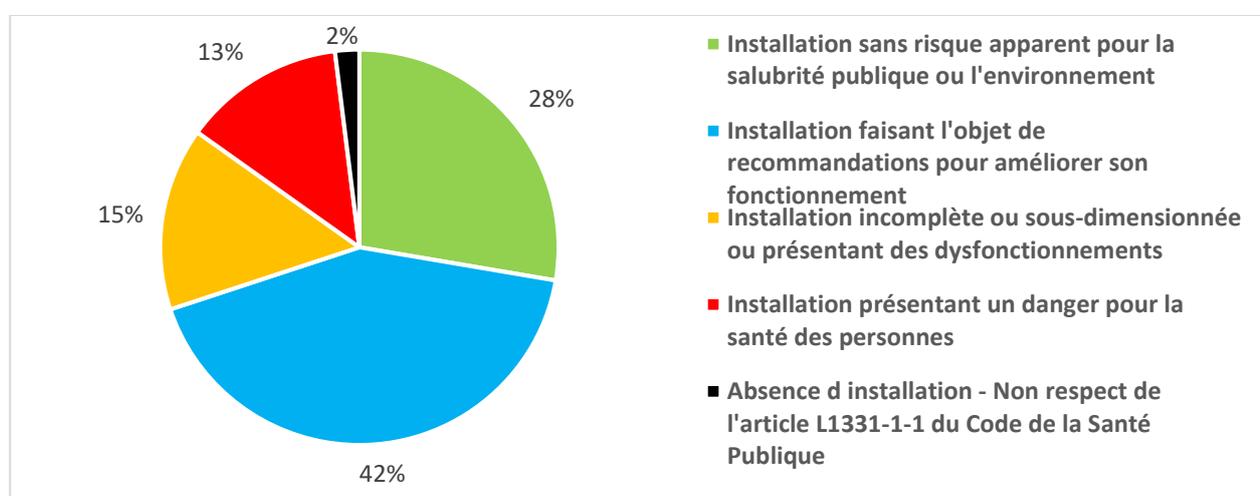
Tarifs appliqués en 2019

Nature du contrôle	Tarif
Contrôle conception - exécution	195,45 € HT
Diagnostic ou contrôle de fonctionnement périodique	100 € HT
Diagnostic ou contrôle de fonctionnement périodique lors d'une transaction immobilière	137,27 € HT
Contrôle conception –exécution installation > 20 E.H.	571,82 € HT
Diagnostic ou contrôle de fonctionnement périodique installation > 20 E.H.	346,36 € HT

Contrôles périodiques de fonctionnement des installations existantes en 2019 (2212 contrôles)



Diagnostics de fonctionnement des installations existantes en 2019 (1382 contrôles)



Taux de conformité des installations contrôlées (indice P301.3)

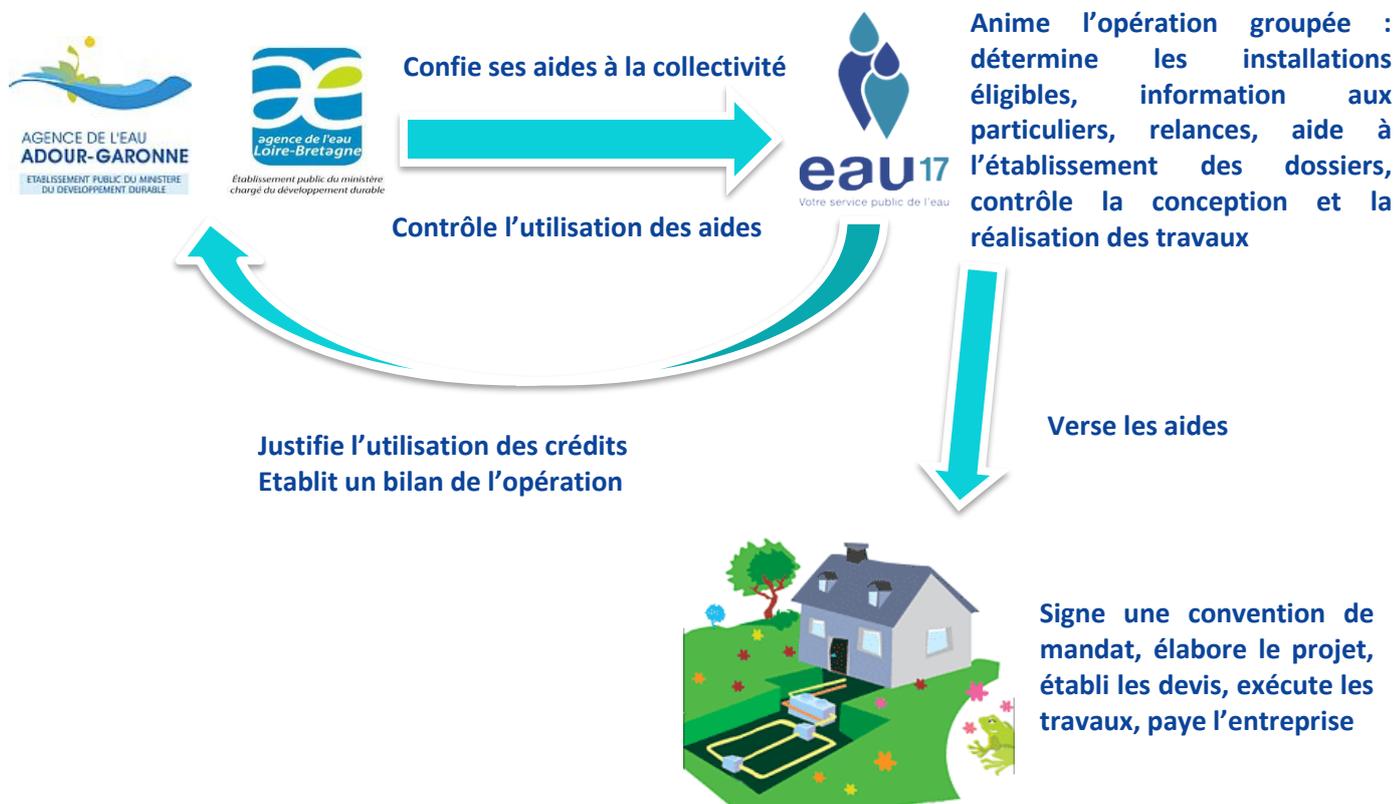
$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

$$\text{Taux de conformité} = (40654/51919) \times 100 = \mathbf{78,30 \%}$$

Aides à la réhabilitation des installations existantes

Accord cadre Eau 17 avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne (2016-2018)

- 48 communes concernées
- 905 propositions d'aides financières
- 435 volontaires (48,3 %)
- 405 installations réhabilitées (93,1 %)
- Cout total travaux : 3 537 290,90 € TTC (8 734,05 € TTC /installation)
- Subventions versées : 1 840 328,88 € TTC (52,03 % du cout total travaux)



Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement sera disponible sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : www.eau17.fr.

Question : Quelles sont les nouvelles pour le changement du statut des délégués avec le transfert des compétences qui doit en diminuer le nombre ?

Réponse : Ce sont les anciens délégués élus en 2014 qui siègent aujourd'hui au comité. A partir de Septembre, le nouveau comité syndical sera installé après désignation des nouveaux délégués. Au total, le Comité sera composé d'environ 130 délégués élus par les conseils communautaires et par les collègues (pour les EPCI ayant fait valoir le report en 2026 de la compétence assainissement). Ces procédures vont se dérouler après les élections. Eau 17 va écrire aux EPCI pour leur demander de désigner les délégués.

Question : Que deviennent les commissions territoriales ?

Réponse : Il est prévu de maintenir les commissions territoriales. Désormais, elles seront calquées sur le périmètre des intercommunalités. Aujourd'hui, elles étaient basées sur les entités hydrauliques. L'objectif est de conserver un lien entre les communes, les représentants des EPCI et EAU 17. Il sera possible de redécouper certaines grandes intercommunalités en 2 ou 3 commissions territoriales.

Question : Quels sont les futurs objectifs de « qualité » maintenant que les précédents sont atteints ou presque ?

Réponse : Une fois l'objectif atteint, le plus difficile est de rester au niveau. Aujourd'hui, l'objectif est de ne pas redescendre et, si possible, continuer à progresser afin notamment de réduire encore le volume de fuites.

Question : Durant la période pluvieuse d'Octobre-Novembre 2019, des problèmes de réseaux submergés sont apparus à Le Gua, St Just, Nieulle s/Seudre. Est-ce que des solutions ont été trouvées ?

Réponse : Des réunions ont été faites avec la Sous-Préfecture et les communes. Le même problème existe sur plusieurs secteurs littoraux (secteurs plats et de marais). On a des réseaux qui ne sont pas étanches d'où les renouvellements de réseaux (politique patrimoniale). On doit renforcer la police des branchements car il y a un problème d'entrées d'eaux pluviales venant de la partie privative des branchements. Il faut renforcer la pédagogie et les mesures coercitives si nécessaire.

Question : Quels sont les moyens juridiques ou coercitifs dont Eau 17 dispose pour obliger les abonnés à se mettre en conformité et contre les personnes de mauvaise foi ?

Réponse : L'exploitant a le pouvoir de police. Lorsqu'on constate une non-conformité, on explique la nature de celle-ci et on laisse plusieurs mois au particulier pour y remédier. On reprend rendez-vous pour vérifier si le branchement a été mis en conformité. Si rien n'a été fait, on applique le doublement de la redevance d'assainissement. Le but n'est pas d'en arriver là. On doit s'assurer lors de la construction d'une habitation que le branchement a été correctement réalisé.

Question : Avez-vous des informations sur le droit de report des Communautés d'Agglomération ? Est-ce toujours 2020 ou bien reporter ?

Réponse : La Covid a tout arrêté. Pour le moment, il n'y a pas eu de report et nous n'avons pas d'information à ce sujet. Si une CdA demande la sortie d'Eau 17 on a entre Septembre et Décembre pour gérer la demande. La demande doit également passer devant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui sera mise en place après le renouvellement.

VOTE : Le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services d'Eau Potable et d'Assainissement a été approuvé à l'unanimité.

Partie II – RESE

I – Comptes Administratifs 2019

A – Eau Potable

1 – Compte Administratif

Le compte administratif eau potable 2019 s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement

dépenses : 49 061 k€
recettes : 49 906 k€

- en section d'investissement

dépenses : 1 607 k€
recettes : 1 399 k€

2 – Affectation de résultats

Le résultat cumulé excédentaire de la section d'exploitation : **3 539 515,16 €**.

Plus-values de cessions d'éléments d'actif, au financement des mesures d'investissement	- 44 369,44 €
Report à nouveau en section d'exploitation soit (R 002)	3 495 145,72 €

VOTE : Le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation de résultats Eau Potable 2019 ont été votés à l'unanimité.

B – Assainissement Collectif

1 – Compte Administratif

Le compte administratif 2019 assainissement s'établit comme suit :

- en section de fonctionnement

dépenses : 23 212 k€

recettes : 23 386 k€

- en section d'investissement

dépenses : 113 k€

recettes : 156 k€

2 - Affectation de résultats

Le résultat cumulé excédentaire de la section d'exploitation : **4 491 245,71 €**.

Plus-values de cessions d'éléments d'actif, au financement des mesures d'investissement	- 3 154,17 €
Report à nouveau en section d'exploitation soit (R 002)	4 488 091,54 €

VOTE : Le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'Affectation de résultats Assainissement Collectif 2019 ont été votés à l'unanimité.

II – Budgets Supplémentaires 2020

A – Eau Potable

Le Budget Supplémentaire Eau Potable 2020 se résume de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 4 029 k€.

- en section d'investissement, en dépenses et en recettes : 1 358 k€

Il a été indiqué qu'une ligne budgétaire a été créée pour faire face aux dépenses imprévues liées à l'épidémie de Covid19. Le montant s'élève à 1 025 k€.

VOTE : Le Budget Supplémentaire Eau Potable 2020 a été adopté à l'unanimité.

B – Assainissement Collectif

Le Budget Supplémentaire Assainissement Collectif 2020 se résume de la façon suivante :

- en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 3 975 k€
- en section d'investissement, en dépenses et en recettes : 478 k€

Il a été indiqué qu'une ligne budgétaire a été créée pour faire face aux dépenses imprévues liées à l'épidémie de Covid19. Le montant s'élève à 500 k€.

VOTE : Le Budget Supplémentaire Assainissement Collectif 2020 a été adopté à l'unanimité.

Pour information, le taux d'impayés en 2019 était de 1,65 % (moyenne 2 %). En 2020, fin mai, il est de 3,03 % (impact Covid). Toutes les chaînes de relance ont été arrêtées pendant 2 mois. Elles ont redémarré en Juin et des solutions sont recherchées avec les abonnés en cas de difficulté de paiement.

III – Admission en non valeurs

Il a été proposé les admissions en non valeurs suivantes :

Libellé	Nombre de dossiers	Montant Eau (€)	Montant Assainissement (€)
Liquidations judiciaires	20	12 715,69	4 991,23
Retours d'huissiers	114	56 479,53	30 248,42
Admissions Directes PSA	22	1 098,20	313,36
GSI	246	59 671,61	28 173,95
Total compte 6541		129 965,03	63 726,96
Surendettement Banque de France	53	20 733,63	14 634,00
Total compte 6542		20 733,63	14 634,00
Total C/ 654		150 698,66	78 360,96

VOTE : Le tableau des admissions en non valeurs a été adopté à l'unanimité.

IV – Commission MAPA RESE

Considérant le contexte actuel

- La Loi d'urgence sanitaire,
- Incertitude quant à la date d'installation du nouveau comité syndical,
- Nécessité pour la RESE d'assurer sa mission de service public,

Le Président a proposé de supprimer cette commission MAPA RESE et de modifier son règlement interne d'achats en conséquence.

VOTE : Le Comité a accepté à l'unanimité la suppression de la commission MAPA RESE et la modification de son règlement interne d'achats.

V – Paiement EFICASH

Ce service consiste à payer sa facture en espèce au bureau de Poste.

L'augmentation de ce service bancaire a conduit le Président à proposer une participation de l'utilisateur à hauteur de 50 %. Le nombre de transactions est très faible par rapport au nombre d'abonnés. (nombre d'abonnés concernés : 0,4 %)

COÛT EFICASH	2020	2021	PROPOSITION
Abonnement annuel	3 492 €	3 600 €	Participation des utilisateurs à hauteur de 50 %
Transaction 1 250 clients	7 500 €	10 000 €	
Coût total	10 992 €	13 600 €	

6 € à la charge du client

VOTE : Le Comité a accepté à l'unanimité la proposition du Président pour une participation des utilisateurs du paiement par Eficash à hauteur de 50 %.

VI – Gestion sociale

La RESE comprend 255 salariés. Les charges de personnel 2019 s'élève à 11 691 k€. On constate une maîtrise des dépenses de personnel pour l'année 2019.

VII – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement de la RESE

A – Eau Potable

La RESE, c'est :
163 606 abonnés
49 sites de production
26,5 Mm³ d'eau produits
234 réservoirs
8490 km de réseaux
4723 contrôles

1 – Rendement de réseau et Indice Linéaire de Pertes

- P105.3 - linéaire des volumes non comptés ↘ 1,47 %
- P106.3 - Indice linéaire des pertes en réseau ↗ 1,38 %
- P104.3 - Rendement de réseau ↗ 86,6 %

Ces indicateurs sont en amélioration.

Dans le cadre de la protection de la ressource en eau, la RESE s'est engagée depuis 2017 dans des opérations de recherches rapides des fuites.

On a observé une diminution significative des pertes et une nette amélioration des rendements de réseau.

2 – Qualité de l'eau

P 101.1 Taux de conformité bactériologique : 100 %
P 101.1 Taux de conformité physico-chimique : 97,9 %

3 – Aspects financiers

- **Abandon de créances à caractère social + versement au FSL = 0,0050 €/m³** (0,0036 €/m³ en 2018)
- **Taux d’impayés sur les factures d’eau : 1,65 %** (1,82 % en 2018)

P 102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

Loire-Bretagne 2,13 € TTC
Adour-Garonne 2,17 € TTC

Une stabilité du prix de l’eau : une augmentation de 3 centimes sur les 10 dernières années.

B – Assainissement Collectif

1 – Caractérisation du service

74 628 abonnés
155 unités de traitement
792 postes de relèvement
8,9 Mm³ d’eaux traitées
1223 km de réseaux gravitaires
507 bilans 24 h

2 – Revalorisation des boues issues des stations d’épuration



D 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d’épuration (tonnes)	1 825 tonnes
---------	------------------------------------------------------------	--------------

Impact Covid

3 solutions : Hygiénisation, transfert vers une autre STEP ou compostage

Surcoût 2020 : **140 000 €** - Financement possible à 50 % par l’agence de l’eau

Action Eau 17 – RESE (FNCCR) : 4 sites pilotes (Gémozac, Pons, Chevanceaux et St Genis de Saintonge) → Suivi de l’évolution du COVID

Il a été engagé au sein de la Fédération un certain nombre de recherches au niveau des boues de stations d'épuration pour savoir s'il y a présence ou non de la Covid. Il faut distinguer les boues produites avant Covid et après Covid.

Les boues concernées par le contrôle correspondent à celles d'Avril et Mai. Un échantillon par mois est prélevé et analysé pour suivre les bactériophages dans les boues et pouvoir communiquer sur la présence ou l'absence de ces bactéries.

Concernant le problème d'assainissement, notamment sur certains secteurs littoraux (Le Gua, St Just,...), la Rese va tout d'abord cibler les bassins ostréicoles afin de pouvoir réagir plus vite. Elle va tout mettre en œuvre pour déterminer les anomalies sur les réseaux qui ne seraient pas étanches afin d'y remédier, conduire des campagnes de vérification des branchements,...

Un délégué indique que les communes peuvent aussi avoir leur part de responsabilité (curage des fossés, pluvial,...)

3 – Aspects financiers

D 104.0 **Prix TTC pour 120 m3** : 2,91 €/m3 sur le secteur de l'Agence Adour-Garonne
3,03 €/m3 sur le secteur de l'Agence Loire-Bretagne

Part RESE : 0,733 €/m3 – En 2019 le m3 d'eau assainie a augmenté de 2,07 % (part Rese) ce qui représente une augmentation de 8 centimes sur les 10 dernières années.

VIII – Relation clientèle

Le choix de la proximité

6 agences locales sur le département

1 + agence en ligne

Service d'urgence 24 h/24 – 7 J / 7

..... Accessibles en 30 minutes

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi 9 H / 17 H

Un maillage territorial constitué d'équipes de terrain : service à la clientèle, travaux, hydrocurage, exploitation, maintenance,...

L'Agence en ligne

Parallèlement à la mise en place des mesures sanitaires, une campagne de promotion des services en ligne a été réalisée par la RESE puis conduite et relayée par différents médias écrits ou dématérialisés (Sud-Ouest, l'Hebdo, Facebook,...) au cours du mois de mai 2020.



Favoriser l'utilisation des services en ligne



-  Changer son RIB
-  Changer son mode de paiement
-  Souscrire à la e-facture

Dématérialisation

Dépôt des documents sur le compte client

Communication

Interactivité messagerie ou chat

38 152 clients ont créé leur compte en ligne sur le site Internet de la RESE soit 23,3 %.

Concernant les paiements en ligne, on a constaté une évolution de 43,4 % par rapport à 2018.

Historiquement, nos clients restent majoritairement attachés au contact direct par téléphone plutôt que par le biais de l'utilisation des services en ligne proposés via Internet.



La séance est levée à 12 h 30.